

10 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 3 novembre 2022

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÛN, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

Excusés : **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD donne pouvoir à Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU donne pouvoir à Jacky DALLEY – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN donne pouvoir à Emilie DUPREY – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU donne pouvoir à Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET donne pouvoir à Freddy RIFFAUD, Pierrette GILBERT donne pouvoir à Cathy PIVETEAU, Yannick MANDIN donne pouvoir à Emmanuel LOUINEAU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN donne pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Nicolas PINEAU

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 30
Quorum : 16

N° 297-22 – CPIE, accompagnement du territoire dans sa politique de transition écologique, convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025

Considérant que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, représenté par l'Association de Maison de la Vie Rurale à Sèvremont, accompagne les collectivités dans leurs actions de sensibilisation à la transition écologique auprès de leurs citoyens.

Considérant que cet accompagnement fait l'objet d'une convention conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et qu'il concerne plusieurs thématiques à savoir :

- L'aménagement durable du territoire : filière bois, agroforesterie, gestion des eaux pluviales,
- Santé environnementale avec la qualité de l'air,
- Connaissance du patrimoine naturel et biodiversité du territoire,
- Accompagnement à la stratégie alimentaire locale,
- Education à l'environnement,
- Actions citoyennes en matière de transition écologique.

Considérant que ce programme fait l'objet d'un engagement annuel de la collectivité par la présentation d'un programme détaillé et co-construit avec le CPIE. Tout action ne peut pas débiter si ce programme n'est pas validé.

Considérant que dans le cadre de cette convention et du programme d'actions, la collectivité s'engage également à soutenir financièrement les actions du CPIE (montant minimum : 5 000 € - montant maximum : 15 000 €).

Considérant que le montant sollicité au titre du programme 2023 est de 10 500 €

Vu l'avis favorable de la commission développement durable du 13 septembre 2022.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer la convention pluriannuelle d'objectif 2023-2025 avec le CPIE,**
- **De valider le programme d'actions 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-président à signer le programme d'actions 2023**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 novembre 2022

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.